

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1977)

Heft: 433

Rubrik: Dans les kiosques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Voter ou ne pas voter, that is the question...

Mignardises et gentillesse de ce temps :

Une banque, quelque part en Suisse. Le directeur de la banque, ou le sous-directeur, ou le fondateur de pouvoir, conscient de la difficulté qu'il y a à parfois pour le simple citoyen à voir clair dans les problèmes extraordinairement complexes qui lui sont soumis; estimant par ailleurs que contrairement à ce que Descartes écrit, le bon sens n'est pas la chose du monde la mieux partagée; poussé enfin par la charité chrétienne et par le souci d'éclairer son prochain — le directeur, donc, fait venir dans son bureau les employés de la banque et jusqu'aux plus modestes membres du personnel (nous sommes en démocratie, ne l'oublions pas) et leur explique qu'il convient de voter « non » à l'initiative socialiste (impôt sur la richesse), qui, si par malheur elle était acceptée, aurait pour inévitable conséquence de faire fuir les capitaux hors de Suisse, donc d'acculer les banques à fermer leurs portes ou en tout cas à renvoyer du personnel, et par-delà de contraindre l'Etat d'augmenter les impôts de ce même personnel, pour compenser les pertes qu'il ne manquerait pas de subir à cette occasion...

... Vous disiez que nous avons chez nous des maîtres d'école gauchistes, qui endoctrinent leurs élèves ? Quelle horreur ! Et comme on comprend nos amis ouest-allemands d'avoir introduit le « Berufsverbot » pour les esprits mal-pensants !

* * *

Pour passer à un autre ordre de considérations, M. Vodoz, dans « 24 Heures », se demande *quels (sont les) vaincus* des votations des 3 et 4 décembre.

Curieuse question ! La réponse n'est-elle pas évidente ? Les vaincus, ce sont ceux d'entre nous, qu'ils soient de gauche ou de droite ou du centre, qui restent malgré tout attachés à la démocratie.

Le projet qui a obtenu le meilleur « score », celui qui concernait les finances fédérales, a été accepté par 62 % des votants. Le projet qui a été repoussé par la majorité la plus nette, celui qui concernait le (pseudo) service civil, a été écarté par 62 % de votants également. Comme 38 % des électeurs s'étaient déplacés, cela signifie que moins d'un citoyen sur quatre a jugé bon le premier projet et mauvais le second. Très exactement $38 \times 62 : 100 = 23,56\%$. Un citoyen sur sept était d'avis contraire. Plus de 6 citoyens sur 10 s'en moquent éperdument.

Longtemps, quelques-uns d'entre nous se sont rassurés, en se disant que si beaucoup de citoyens n'allait pas voter, c'est que tout allait bien chez nous — que du moins, tout n'allait pas trop mal. Or, depuis deux ou trois ans, les choses continuent d'aller mieux chez nous que chez beaucoup de nos voisins.

Mais enfin, il y a tout de même un peu de chômage, il y a tout de même des faillites en nombre respectable, il y a tout de même quelques scandales, donc quelques mécontents de plus.

Mais cette « récession » n'a aucun effet sur la désaffection croissante (en dents de scie, mais régulière) du citoyen pour les élections, votations, etc. Dans « Coopération » du 1er décembre, Eric de Montmollin parlait de ces questions importantes, mais toutes mal posées — et je dirais : volontairement mal posées — : voilà qui me paraît une cause plus probable de la maladie mortelle qui mine peu à peu notre démocratie.

J. C.

DANS LES KIOSQUES

La leçon de journalisme

Léon Choulat avait fondé à Berne peu après la première guerre mondiale, l'agence d'information *Respublica*. Il s'efforçait de publier chaque jour au moins une « primeur » et donnait des instructions en conséquence à son unique collaborateur, car il n'en avait pas plus. Otto Pünter, dont DP

a signalé la parution d'un recueil de souvenirs, parle des méthodes de formation utilisées. « Un jour Choulat me pose la question : que feriez-vous si je vous envoie en mission à Paris et que vous soyez attaqué dans le train et dépouillé complètement ? » Pünter répond qu'il s'annoncerait à la police pour annoncer le forfait. Faux ! l'interrompt Choulat : il faut commencer par emprunter dix francs au chef de gare pour télégraphier à l'agence : « Un journaliste suisse victime de bandits dans l'express Berne-Paris ».

A noter, toujours en suivant Pünter, que son prédécesseur à l'agence *Respublica* était Vico Rigassi qui avait réussi un coup d'éclat en donnant un reportage de la dernière exécution d'un condamné à mort dans le canton d'Uri, en octobre 1924.

En octobre 1927 Pünter fonda sa propre agence nommée « Insa » (Information S.A.). C'était une agence d'information socialiste et antifasciste.

Quelle est la plus grande ?

— Fidèle à sa tradition, « Finanz und Wirtschaft » publie un numéro spécial de fin d'année sur les placements. Le propriétaire-rédacteur en chef note que ce numéro contient la matière d'un volume de 250 pages.

Le tableau traditionnel des 25 entreprises ayant la plus forte capitalisation boursière ne subit pas de modification en ce qui concerne le classement des cinq premières qui reste dans l'ordre : Nestlé, Union de banques suisses, Hoffmann-La Roche, Société de banque suisse et Crédit suisse. Mais alors que 22 des 25 entreprises accusent une augmentation plus ou moins importante de leur valeur boursière entre le 6 décembre 1976 et le 1er décembre 1977, le Crédit suisse enregistre une baisse sensible de 13,3 %. Les deux autres entreprises enregistrant une baisse sont Sulzer (-2,2 %) et Banca della Svizzera italiana (-13,7 %). Notons que la hausse la plus importante est celle d'Oerlikon-Bührle (+75,2 %).

— A lire également, pour les fêtes, le numéro de décembre du « journal des prisonniers », « Le Passe-Muraille » (numéro 9 — case postale 99,

1211 Genève 8) consacré à un dossier « santé » aussi intéressant que les précédents travaux des « groupes action prison » romands parus dans cette publication.

Camisoles chimiques

Quelques reflets rapides des conclusions publiées par « Le Passe-Muraille » :

« Un statut officiel et donc un cahier des charges établiraient beaucoup plus clairement les pouvoirs du médecin; ce dernier ne doit pas dépendre de la direction d'une prison, comme cela se passe dans certains pénitenciers avec toutes les atteintes au secret professionnel que cela a toujours impliqué ». Et aussi cette remarque sur un des aspects les plus révoltants de l'univers carcéral : « Des masses de médicaments sont distribués, en particulier des psychotropes, entre autres calmants, ceci de façon anarchique. Par exemple, un détenu s'est vu dernièrement proposer par un geôlier, dans la même soirée, des Valium, des Rohypnol, des Nozinan, des Motolon, des Lexotanil; il serait intéressant de connaître les critères des geôliers quant au choix des médicaments : la dimension des comprimés ? ou peut-être la couleur ? Si on peut facilement comprendre pourquoi on favorise la distribution de ces « camisoles chimiques », comment expliquer autrement que par les conditions de détention le fait qu'elles soient demandées et acceptées par les détenus ? ».

40 heures: ombres et lumières

Les « quarante heures » demeurent l'une des principales revendications syndicales. Voyez, par exemple, la Fédération chrétienne des ouvriers sur métaux de la Suisse faire figurer cet objectif en bonne place dans son cahier de revendications publié à l'occasion du renouvellement de la Convention nationale de la métallurgie qui arrive à échéance le 19 juillet 1978 : « Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle convention, la durée maxi-

male hebdomadaire de travail doit être réduite à quarante-deux heures avec compensation intégrale du salaire; durant les deux années suivantes, la réduction doit être d'une heure par année jusqu'à quarante heures par semaine ». Cette revendication suit naturellement, dans l'esprit de la FCOM, des propositions majeures comme le « contrôle des travailleurs sur les licenciements collectifs », la « protection contre les licenciements », la « co-décision des travailleurs ».

C'est dire que les « quarante heures » n'ont rien perdu de leur attrait pour les organisations syndicales depuis l'échec devant le peuple de l'initiative lancée par les Organisations progressistes sur le sujet.

Or, l'initiative lancée par l'Union syndicale ne semble pas suivre le mouvement : pas plus de 35 000 signatures sous toit à l'heure actuelle (et plane sur l'entreprise le couperet du 31 décembre, date après laquelle il faudra réunir 100 000 signatures pour aboutir !).

Attrait des vacances

Désaffection des travailleurs, démobilisation sur ce sujet ? Il semble en tout cas que souvent on comprenne mal le pourquoi de ce nouveau texte alors qu'on avait lâché les POCH en votation populaire; le plan de réalisation prévu rebute également par sa durée et enfin, en fait de temps libre, ce sont les vacances qui ont la préférence...

Toujours et encore le service civil

La fin de l'année est cruelle, du fait des deux récents votes sur l'exercice des droits populaires, pour quantité de groupes actuellement engagés dans des récoltes de signatures. Voyez le comité qui vient de lancer l'initiative « pour un authentique service civil », soit un nouvel article constitutionnel en trois points importants : « Celui qui refuse le service militaire en est libéré s'il accomplit un service civil; la durée du service civil est d'une fois et demie celle de la totalité du service militaire refusé — Le service civil a pour but de construire la paix, en contribuant à écarter les causes d'affrontements violents, à réaliser des conditions de vie dignes de l'homme et à renforcer la solidarité internationale — Le service civil s'accomplit dans le cadre d'organisations et d'institutions publiques qui correspondent à ses buts; la Confédération en assure la surveillance et la coordination ».

La diffusion de ce texte s'effectue ces semaines-ci, alors que la confusion née du texte-piège rédigé par le Parlement à partir de l'initiative de Münchhausen et proposé en votation le 4 décembre

dernier ne s'est pas encore dissipée. Au 2 décembre, environ 10 000 signatures étaient récoltées. Et quelques jours plus tard, comme pour ajouter encore à la complexité de la situation, le conseiller aux Etats indépendant zurichois, Heimann, déposait une initiative parlementaire sur le sujet : « Le jugement pénal des objecteurs de conscience relève des tribunaux civils; celui qui du fait de ses convictions religieuses ou morales, ne peut concilier avec les exigences de sa conscience l'accomplissement du service militaire armé, doit payer une taxe militaire ». Un texte qui n'a rien à voir, comme on le constate, avec l'ébauche d'une solution au problème posé à la Suisse depuis des décennies.

Une démarche nette

Dans ces conditions, la démarche des nouveaux initiateurs s'imposera-t-elle malgré tout à l'opinion ? Il faut le souhaiter, ne fût-ce que pour prouver qu'il n'aura pas suffi d'une habile manœuvre parlementaire de diversion pour jeter aux oubliettes le service civil, fermement concrétisé, et sans démagogie, dans le nouveau texte (listes à disposition au comité d'initiative, case postale 141, 1700 Fribourg).